Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère

Herausgeber: Association des musiciens suisses

Band: 6 (1912-1913)

Heft: 19

Rubrik: La Fête cantonale des Chanteurs Vaudois : Morges, 1913

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

membres. On n'y distinguait point — ce qui fut jadis — une séparation assez nette entre Suisses allemands et Welches. Au contraire. Un soleil brillant a lui sur ces journées très gaies et très réconfortantes. La Suisse peut avoir confiance dans l'avenir de sa production musicale; mais on doit lui demander également de justifier l'attachement que ses compositeurs lui témoignent. Qu'elle se rende compte de ses devoirs, qu'elle aide — sans chauvinisme — à la propagation sur son territoire des œuvres déjà créées, qu'elle soutienne de toutes ses forces les droits à l'existence de ses artistes. A côté de sa prospérité matérielle dont elle est si jalouse, elle a le devoir également de soutenir sa prospérité intellectuelle. Les musiciens suisses sont dignes de tous ses soins et de ses encouragements.

Gustave Doret.



La Fête cantonale des Chanteurs Vaudois

— Morges 1913 —

Les Concerts.

(Suite)

Supprimer le Grand Concert! Je pense bien que personne n'y songera jamais sérieusement, d'autant moins que ce serait priver les chanteurs d'un merveilleux enseignement esthétique et technique, d'une jouissance telle que la plupart d'entre eux n'en ont que bien rarement. Entendre Mme M.-L. Debogis, parfaite jusque dans les plus menus détails, émouvante par la simplicité avec laquelle elle interprète des œuvres de l'art le plus pur et sans la moindre concession à un public de fête populaire, — entendre une telle cantatrice est mieux encore qu'une joie plus ou moins passagère, une expérience vitale dont chaque chanteur a pu s'enrichir. Demandez-le leur, aux membres de nos sociétés chorales, — ils vous répondront presque tous que le plus beau souvenir des concerts de Morges, ce sont les soti de Mme M.-L. Debogis. Ils vous diront aussi le plaisir qu'ils ont eu à entendre la voix ample et chaude de MIIe M. Vullièmoz, le beau timbre de basse de M. Em. Barblan qui tous deux, cependant, devront encore alléger l'émission de leur voix et affiner leur diction.

Ce que je n'ai pas dit encore, et j'y tiens précisément parce que je ne suis pas toujours d'accord sur les questions de goût et d'interprétation, c'est la vie débordante, l'entrain merveilleux, les qualités remarquables de démagogue dont M. Ch. Troyon fit preuve tout au long du Grand Concert, qu'il dirigea sans une défaillance, en homme habitué à la victoire.

Les Concours.

On sait que les soixante et quelques sections de la « Société cantonale des Chanteurs vaudois » sont réparties en quatre catégories : Division supérieure, 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} divisions. Comme tous les classements, ce classement a évidemment quelque chose d'approximatif et de

factice. La limite qui sépare une catégorie de l'autre est bien difficile à préciser en termes concrets. Seule la réussite complète d'une société dans la catégorie à laquelle appartient permet d'affirmer qu'elle doit normalement concourir dans la catégorie immédiatement supérieure. Lorsqu'elle se trouvait dans la Division supérieure, elle est hors concours pour la Pête cantonale suivante; c'était le cas, à Morges, pour l'« Union chorale » de Lausanne qui, sous la direction de M. Rich. Wissmann, a chanté un grand chœur descriptif (hélas!) de Carl Hirsch: Les voix de l'Océan.

Les concours eux-mêmes sont de deux sortes : Concours d'exécution (un chœur imposé à chaque catégorie environ six semaines avant le concours et un chœur libre), Concours de lecture à vue (solfège inédit à quatre voix). Il est entendu que le concours est un pis-aller, une sorte de correctif à notre mollesse, à notre manque de volonté, et à ce titre il a rendu et rend encore des services indéniables. Le niveau moyen de la culture vocale, de la sensibilité de l'ouïe — et, à un moindre degré, il est vrai, du sens artistique — s'est certainement élevé, grâce à l'effort qu'exigent les concours et à la faculté plus grande d'attention soutenue qu'ils développent. N'oublions pas cependant qu'ils doivent rester un simple mode de contrôle, un moyen, non pas un but.

Le travail accompli pour la préparation de chaque concours est considérable. Il profiterait davantage, s'il était réparti sur les quatres années qui séparent une fête de l'autre, s'il était exécuté sur une matière musicale plus noble, enfin si l'impéritie d'un trop grand nombre de chefs ne condamnait pas à la médiocrité le résultat du bon vouloir le plus évident, des efforts les plus opiniâtres et les plus méritoires. Entendons-nous : je ne songe nullement à dénigrer l'activité si souvent désintéressée de tant de jeunes directeurs, qui consacrent de longues soirées à l'assouplissement de voix presque toujours revêches, à la fusion d'éléments parfois disparates ; je pense tout au contraire qu'elle est admirable, cette activité, et qu'elle veut simplement être dirigée. Ce doit être là, nous le verrons, une des tâches, et non la moindre, de la « Société cantonale ».

Le concours d'exécution est préparé avec un tel soin, je dirai plus : un tel acharnement que les résultats, dans une même catégorie, se touchent de très près. Si j'ajoute que des jurés d'une mansuétude excessive, paraissent redouter avant toutes choses de « faire de la peine », j'aurai suffisamment expliqué pourquoi sur un maximum de 140 points les résultats oscillent dans les limites si restreintes : IIIme division, de 120,8 à 133,6; IIme division, de 119,4 à 136,8; Ire division, de 112,7 à 133,2; division supérieure, de 114,6 à 135,4. On comprend que, dans ces conditions, il soit extrêmement difficile, si non impossible, d'émettre un jugement précis et dûment étayé sur chacune des sections concurrentes. Plusieurs de mes collègues qui s'étaient chargés de me fournir des notes, y ont renoncé; d'autres se sont bornés à des comparaisons de détails dont la publication n'aurait qu'un intérêt secondaire. Je m'en tiens donc à quelques remarques d'ensemble sur ce que j'ai entendu moi-même et sur ce qui m'a été rapporté.

(A suivre). G. Humbert.

NB. — Les souscripteurs aux numéros des 15 juin et 15 juillet recevront en plus celui du 15 août qui renfermera la fin de cet article.

